

Mairie de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 63 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 05 Juillet ,

En exercice : 27

De Présents : 21

De votants : 26

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -Mme AURIOL Anne-M. BENEDETTO  
Nicolas-Mme BOUCHER Julie-M. FERRARI Fabien-Mme  
GACNIK Marie-France-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-  
Mme SCOTTO Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY  
Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-  
Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne-M.  
AIGUESPARSE Cédric-Mme BOULANGER Tamara- HERAUD  
Jean-François-Mme NICODEMO Mélissia-M. CAMARA  
Célestin

Procurations :

Mme ARNAL Estelle donne procuration à M. BRUN Fernand.  
Mme DEZ Marylène donne procuration à Mme THIERRY Martine  
Mme LECUREUX Aurore donne procuration à M. HURET David  
Mme PRUNET Sophie donne procuration à Mme GACNIK Marie-France-  
Aurore-M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne procuration à M. HERAUD Jean-  
François.

. Etaient absents excusés- M. FRELIER Laurent

**Délibération portant renouvellement de la participation de la commune  
par le biais de bons scolaires -Rentrée 2021-2022.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme GACNIK Marie-France ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Monsieur le Maire rappelle que la commune a jusqu'à présent participé aux rentrées scolaires des collégiens, lycéens et étudiants par le biais de bons scolaires octroyés sur présentation de leur carnet de liaison ou tout autre justificatif de scolarité à hauteur de 25 € par élève et par an, permettant de se fournir auprès de l'Intermarché de CRANOULES, le Centre LECLERC du LUC et le Carrefour Market de PIGNANS.

En raison du COVID et de la nécessité de bénéficier d'équipement multimédia complémentaires, Monsieur le Maire propose d'augmenter la valeur du bon à 35 € pour les étudiants uniquement en raison de besoins plus conséquents. Et de maintenir à 25 € la valeur du bon pour les collégiens et lycéens.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer .

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide à l'unanimité de :

- Reconduire à 25 € par élève et par an pour les collégiens et lycéens la valeur du bon scolaire.
- D'augmenter à 35 € la valeur du bon pour les étudiants et par an.

Monsieur le Maire confirme que les trois prestataires sont sollicités dans cette opération : Carrefour Market, Centre LELCERC et Centre culturel LECLERC , et Intermarché Bemarché de CARNOULES.

Monsieur le Maire mentionne les crédits nécessaires au financement de ces bons sont prévus au chapitre 011 – Charges à caractère général du budget primitif 2021.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

**BRUN Fernand**  
**Maire de PIGNANS**

